COMMUNIQUE DE PRESSE
Conseil de l'Europe
Communication
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

T +33(0)388412560 **www.coe.int** **pressunit@coe.int**

Réf. DC 049(2015)

Le Conseil de l'Europe renvoie la Bosnie-Herzégovine devant le Groupe d'examen de la coopération internationale du GAFI pour des progrès insuffisants concernant des amendements à la législation anti-blanchiment

Strasbourg, 15.04.2015 – Le Comité anti-blanchiment de capitaux (MONEYVAL) du Conseil de l'Europe a décidé de renvoyer la Bosnie-Herzégovine devant le Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) du Groupe d´action financière (GAFI) afin que celui-ci déclenche sa procédure applicable en cas de progrès insuffisants concernant des amendements à la législation anti-blanchiment. La Bosnie-Herzégovine n'a pas progressé suffisamment dans l'amendement de sa législation en vue de remédier aux lacunes persistantes dans son régime de lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme (LAB/CFT). MONEYVAL a en outre actualisé sa Déclaration publique sur la Bosnie-Herzégovine.

En avril 2011, MONEYVAL avait invité la Bosnie-Herzégovine à élaborer un plan d'action clair en réponse au rapport d'évaluation mutuelle de 2009 du troisième cycle de MONEYVAL en vue de remédier aux lacunes majeures identifiées. En dépit de son adoption du plan d'action en 2011, la Bosnie-Herzégovine n'a pas marqué de progrès suffisants.

En conséquence, MONEYVAL a publié une déclaration publique le 1er juin 2014, révisée depuis pour refléter les progrès accomplis, notamment l'adoption d'une loi préventive amendée.

En décembre 2014, la Plénière de MONEYVAL a décidé que, si les progrès restaient insuffisants, elle passerait à l'étape suivant des Procédures de conformité en avril 2015.

La Plénière, qui se tient du 14 au 17 avril, s'est félicitée de l'adoption d'amendements concernant le délit de financement du terrorisme, mais d'autres amendements au Code pénal sont encore en suspens et les décrets d'application de la loi préventive n'ont pas été pris.

Au vu de la situation, la Plénière a déclenché l'étape 4 des Procédures de conformité renforcée, qui prévoit de renvoyer la question devant l'ICRG. MONEYVAL incite vivement la Bosnie-Herzégovine à mener sans délai à terme le processus législatif, après quoi il envisagera de retirer sa déclaration publique.

L'ICRG du GAFI intervient au niveau mondial pour améliorer la conformité aux normes internationales dans les pays présentant des lacunes en matière de LAB/CFT.

Plus d'information sur le Groupe d'examen de la coopération internationale

* * *

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) est un organe du Conseil de l'Europe qui évalue la conformité avec les normes internationales et européennes destinées à lutter contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme ainsi que l'efficacité de leur mise en œuvre et adresse aux autorités nationales des recommandations concernant les améliorations qu'il convient d'apporter à leur système. MONEYVAL assure le suivi de 28 États membres du Conseil de l'Europe, ainsi que du Saint-Siège, d'Israël et des dépendances de la Couronne britannique que sont Guernesey, Jersey et l'île de Man.

Contact : Jaime Rodriguez, Porte-parole/Attaché de presse, Tél. +33 3 90 21 47 04